

Séance du 30 janvier 2020

Le trente janvier deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves SANVOISIN, Maire, suite à la convocation du 24 janvier 2020.

Présents: Mrs SANVOISIN, ROUDIER, PETILLAT, RIBIER, DURAND, MICHALEWICZ, MORET

Mmes PETITJEAN, BOISSONNADE, MAUME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Béatrice BOISSONNADE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

-Résultats comptables 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats comptables de l'année 2019

Budget général

CA 2019	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES Prévisions budgétaires Titres de recettes émis	222 464.00 159 336.73	207 072.00 211 830.71 (14 037.24 excédent reporté)
DEPENSES Autorisations budgétaires totales Mandats émis	222 464.00 188 981.83	207 072.00 146 909.45
RESULTAT DE L'EXERCICE Déficit	29 645.10	
Excédent		64 921.26

Résultat global 35 276.16

Budget annexe Café-Restaurant

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats comptables de l'année 2019

CA 2019	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES Prévisions budgétaires Titres de recettes émis	6 000.00 0.00	24 320.00 24 450.58 (19 170.74 excédent reporté)
DEPENSES Autorisations budgétaires totales Mandats émis	6 000.00 0.00	24 320.00 13 404.48
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	0.00	11 046.10

Participations 2020

Structure	Prévision 2019	Réalisé 2019	Prévision 2020
SDE03	3 200.00	3 400.00	3 200.00
SIVOM	2 000.00		
Ecole St Pourçain	1 698.50	1 698.50	2 000.00
RPI CLMT	1 000.00	603.00	1 000.00
TOTAL	8 078.50	5 701.50	6 200.00

Subventions 2020

Les subventions versées en 2019 sont reconduites pour 2020.

-SIVOM Rive Gauche Allier : Convention fixant les conditions d'entretien des PI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention entre le SIVOM Rive Gauche Allier et la Commune fixant les conditions d'entretien des poteaux d'incendie avait été conclue du 01.01.2017 au 31.12.2019.

Une nouvelle convention doit être validée. Elle est à nouveau conclue pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis d'un an.

La prestation de contrôle des PI est fixée à 25 € HT par poteau d'incendie et par contrôle.

Tous les tarifs appliqués par le SIVOM, sont ceux définis par le bordereau des prix établi chaque année par le syndicat, et approuvé en assemblée générale en début de chaque exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE la convention fixant les conditions d'entretien des poteaux d'incendie entre le SIVOM Rive Gauche Allier et la Commune ci-dessus énoncées et la période pour laquelle elle est conclue,

-AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

-Voirie 2020 : Demande d'aide départementale au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la demande d'aide financière pour les travaux de voirie 2020 auprès du conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 52 909.50 € HT

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE les travaux de voirie 2020 proposés par Monsieur le Maire,

-SOLLICITE l'aide départementale au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie pour un montant de dépense égal à 52 909.50 € HT,

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Voirie 2020
Dépense	52 909.50 € HT
Recette	52 909.50 €
Conseil Départemental	15 872.85 €
Autofinancement commune	37 036.65 €

-S'ENGAGE à inscrire la dépense correspondante au budget 2020,

-DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités.

-Soutien à la création d'un deuxième pont sur l'Allier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de deuxième pont sur l'Allier à Moulins.

Actuellement, un seul ouvrage routier, le pont Règemortes, permet d'assurer les échanges entre les deux rives de l'Allier à Moulins. Cet ouvrage supporte un trafic important de plus de 22.000 véhicules

par jour, avec un taux de croissance annuel de 3 %. Il est éloigné des autres ouvrages de franchissement de l'Allier (14 km du pont de la route départementale 133 à Villeneuve-sur-Allier et 10 km en amont du pont de la route nationale 79 à Chemilly). Cette situation a conduit les élus des trois collectivités (la Ville de Moulins, Moulins Communauté et le Conseil Départemental) à concevoir un projet de réalisation d'un second pont pour le franchissement de l'Allier.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'enquête a rendu le 27 novembre un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet de deuxième pont sur l'Allier.

Considérant que ce projet a été conçu pour faciliter les échanges (déplacements professionnels et personnels, échanges économique et touristiques...) Est-Ouest et offrir une alternative au pont Règemortes, qui est actuellement l'unique ouvrage de franchissement de la rivière à Moulins.

Considérant que le deuxième pont permettra de fluidifier la circulation entre les deux rives de l'Allier et de développer les échanges et l'attractivité de la rive Ouest.

Considérant que ce deuxième pont permettra le développement économique de l'ensemble du territoire de l'agglomération moulinoise et des territoires situés rive gauche de l'Allier,

Considérant donc la nécessité d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPORTE tout son soutien au projet d'intérêt public d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins.